

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024/555

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 17 septembre 2024

**OBJET :**

CONVENTION DE MISE  
A DISPOSITION DE  
VOIRIES COMMUNALES  
A LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES CARNELLE  
PAYS DE FRANCE

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait  
afficher aujourd'hui, à la porte de  
la Mairie, le compte rendu de la  
délibération ci-contre et qu'il n'a  
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,  
Le 27 septembre 2024

Le Maire,  
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à vingt heures,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site  
[www.ville-chaumontel.fr](http://www.ville-chaumontel.fr), sous la présidence de Monsieur Sylvain  
SARAGOSA, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle  
SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne  
TANGE, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Véronique PETIT,  
Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur  
Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie  
PETIAUX, Madame Nathalie SORTAIS, Madame Maryse POSTOLLE,  
Monsieur José DA ROCHA, Madame Kongprachanh  
SIRIMANOTHAM

**Procuration(s) :** Monsieur Ernest COLLOBER donne pouvoir à  
Monsieur Thierry SUFFYS, Monsieur Marc ZAPIOR donne pouvoir à  
Madame Corinne TANGE, Monsieur Christopher PETIT donne  
pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Frédéric  
HERMOSILLA donne pouvoir à Madame Kongprachanh  
SIRIMANOTHAM

**Excusé(s) :** Madame Gwendoline PLUQUET

**Absent(s) :** Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Katya SCHMITT,  
Monsieur Christophe VIGIER

**Secrétaire de Séance :** Madame Marguerite FONT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Le Conseil Municipal ;  
Sur proposition de Monsieur Jacques Gaubour, adjoint en charge des  
travaux et de l'urbanisme ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** la délibération du 17 octobre 2018 du conseil communautaire,  
relative à la modification des statuts de la Communauté de communes  
Carnelle Pays-de-France (C3PF), lesquels ont été approuvés par arrêté  
préfectoral en date du 6 février 2019 ;

**Vu** les statuts de la C3PF confèrent à cette dernière la compétence en  
matière de voirie. Il s'agit d'une compétence optionnelle portant sur  
la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire  
visée à l'article L. 5214-16-2 II du CGCT ;

**Considérant** que la commune de Chaumontel est commune membre de  
la Communauté de communes Carnelle Pays de France, comme le  
stipule les statuts de cette dernière ;

**Considérant** que la Communauté de communes Carnelle Pays de France, en date du 09 juin 2021, a approuvé la signature d'une convention de mise à disposition de voiries communales (annexées à la présente délibération), à la C3PF. Cette convention encadre les travaux d'entretien, d'aménagement ou de restructuration des voiries tels que :

Les modalités techniques des voiries déjà transférées et listées en annexe 1 ;

Les modalités en cas de remise de nouvelles voiries communales ;

Les modalités en cas de rétrocession de ces voiries ;

Les modalités d'entretien, d'aménagement ou de restructuration

**Considérant** que pour ce faire il est nécessaire d'approuver et signer ladite convention de mise à disposition de la voirie avec la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France ;

Le Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention (convention jointe à la présente délibération) ;

Cette délibération est à tout moment révocable.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#